

Pacte jeunesse de la ville de Lomme

1/ Engagement et formation

La ville de Lomme octroie une participation de 50% du budget ou de l'inscription, pouvant aller de 50 à 130 € maximum pour des frais de formation au PSC1 ou de brevet de maître-nageur...

de 50 € maximum pour des frais d'inscription aux concours post-bac, domaine médical, paramédical, social...

Lommois depuis au moins un an

Sous conditions de ressources financières du foyer de résidence

Les jeunes doivent être engagés dans un parcours d'insertion ou de formation et pouvoir le justifier. Le dossier est téléchargeable sur le site de la ville <https://www.ville-lomme.fr/Enfance-Jeunesse/Jeunesse-16-25-ans/Bourses-et-dispositifs-d-aides/Le-Pacte-Jeunesse>

2/ Etudes

La ville de Lomme octroie une aide, en échange de 35 heures de volontariat dans une association lommoise, pouvant aller jusqu'à 400 € aux jeunes de 16 à 25 ans pour des études générales post bac ou des études professionnelles de CAP à bac+2, hors stage, sous conditions de ressources financières du foyer de résidence» du demandeur, de son conjoint ou concubin, et autres membre de sa famille. Le dossier est téléchargeable sur le site de la ville et à remettre soit directement au service Insertion Jeunesse situé à la Mission Jeunesse soit à envoyer à <http://mjlomme@mairie-lomme.fr> <https://www.ville-lomme.fr/Enfance-Jeunesse/Jeunesse-16-25-ans/Bourses-et-dispositifs-d-aides/Aide-aux-etudes>

Bourse de MOBILLEX (MOBilité – LILLE – EXcellence) de l'université de Lille

Elle s'adresse aux étudiants inscrits en DUT-DUETI, master, ingénieur, doctorat à l'université de Lille désirant effectuer une mobilité internationale vers les universités partenaires.

Selon le niveau d'études, le montant de la bourse diffère de 400 à 650 € maximum par mois pour une mobilité de 3 à 12 mois. La bourse est destinée aux étudiants non éligibles aux bourses Erasmus+, aide à la mobilité internationale (AMI), Mermoz, du Collège doctoral, I-site.

<http://mobllex@univ-lille.fr>

<https://international.univ-lille.fr/bourses-dexcellence/Uni> Tél : 03 20 96 43 43

Lauréats de la jeunesse madelinoise de la ville de La Madeleine

Tout jeune de la ville ayant une mention "très bien" au brevet ou au bac obtient un chèque culture d'une valeur de 50 €.

Il faut s'adresser au PIJ - 12 rue du Moulin - 03 28 52 66 90 - 06 77 82 82 15 <https://www.ville-lamadeleine.fr/demarches/aides-municipales/jeunesse-aides-municipales>

Bourse étudiant post-bac de la ville d'Annoeulin

La ville peut octroyer une bourse de 120 à 160 € aux étudiants résidant dans la commune

Le dossier est à retirer au CCAS. Pour tout renseignement : 03 20 90 41 55 <https://www.annoeullin.fr/bourse-etudiant-post-bac>

Vos contacts dans le département du Nord



Conseil départemental du Nord

51 rue Gustave Delory
59047 Lille
Tél : 03 59 73 59 59
<https://lenord.fr>

Ville de Coudekerque-Branche - Espace

Communal des Solidarités:
44 place de la République
Tél : 03 28 29 25 13
www.ville-coudekerque-branche.fr/

Ville de Dunkerque

14 rue de la Maurienne
Tél : 03 28 26 29 60
monparcoursdereussite@ville-dunkerque.fr

Ville de Grande Synthe CCAS

13 rue nationale
Tél : 03 28 62 77 68
www.ville-grande-synthe.fr/

Ville de Roubaix

17 Grand' Place
CS 70737
Tél : 03 20 66 46 00
www.ville-roubaix.fr

Rubika

2 rue Peclot
59300 Valenciennes
Tél : 03 61 10 12 20
<https://rubika-edu.com/>

IMT Lille Douai

941 rue Charles Bourseul
59508 - Douai
Tél : 03 27 71 20 65
www.imt-lille-douai.org/le-reseau/

Faculté de Gestion, Economie & Sciences - FGES Lille

60 boulevard Vauban
59016 Lille
Tél : 03 20 13 40 20
www.fges.fr/

Ville de Lomme

1 avenue de la République
Service insertion jeunesse
59461 Lomme Cedex
Tél : 03 20 92 24 04
www.ville-lomme.fr/

Université de Lille

42 rue Paul Duez
59000 Lille
Tél : 03 20 96 43 43
<https://international.univ-lille.fr/>

Mairie de Toufflers

63 rue de Roubaix
59390 Toufflers
Tél : 03 20 75 27 71
<https://toufflers.fr/>

Mairie de La Madeleine

160 rue du Général de Gaulle
59110 La Madeleine
Tél : 03 20 12 79 79
www.ville-lamadeleine.fr/

Mairie de Annoeullin

Grand Place
59112 Annoeullin
Tél : 03 20 90 41 41
www.annoeullin.fr/

Aides aux études dans le Nord



Toute l'information jeunesse en Hauts-de-France est sur www.ij-hdf.fr

Suivez toute l'actualité et les bons plans du CRIJ Hauts-de-France sur :



Le 0 806 000 278

Numéro d'appel pour les étudiants en situation d'urgence, en difficultés financières graves. www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/un-numero-national-d-appel-pour-les-etudiants-en-situation-d-urgence-sociale-49183

Aides du Conseil régional - guide-aides.hautsdefrance.fr/

1/ Bourse d'excellence en enseignement supérieur. Pour les étudiants ayant eu le bac dans l'académie d'Amiens ou de Lille et admis, au minimum pour un semestre, dans un des 30 premiers établissements de chacun des 3 classements internationaux, d'un montant de 2 500 € pour un semestre d'étude à 5 000 € pour une année universitaire

2/ Bourse d'études sanitaires et sociales. Pour inciter les jeunes à se former dans les établissements de formation des travailleurs sociaux et de certaines professions de santé des Hauts-de-France agréés et financés par la Région. Le montant de la bourse est attribué sur critères sociaux, il varie entre 1032 € (échelon 0 bis) et 5 679 €/an (échelon 7).

3/ Bourse Mermoz. Elle s'adresse à tous les étudiants de l'enseignement supérieur de la région effectuant une mobilité à l'étranger au cours de l'année universitaire.

4/ Aide régionale à la restauration des étudiants

Aides du Conseil départemental du Nord

1/ Le 0800 11 59 59 Le Département met à disposition des jeunes en difficulté, que ce soit pour trouver un logement, un emploi, une formation, une aide financière, etc. ce numéro de téléphone gratuit afin de les accompagner vers des dispositifs pouvant les aider ou les orienter vers ses partenaires.

2/ Bourse étudiante

Elle s'adresse aux :

- étudiants assistants sociaux de 1ère, 2ème et 3ème année
- étudiants éducateurs spécialisés de 2ème et 3ème année
- éducateurs de jeunes enfants de 2ème et 3ème année d'étude
- étudiants infirmiers en puériculture
- étudiants médecins en dernière année

Montants de l'aide

Le montant est de 4 207,60 euros par année scolaire pour les étudiants du secteur social et infirmiers en puériculture.

Le montant pour les étudiants en dernière année de médecine est de 7 200 euros. Après leur diplôme, ils s'engagent à travailler pour le Département du Nord, pendant une durée de 3 ans, à un poste décidé par ce dernier.

Le dossier est téléchargeable sur le site est à renvoyer par mail avant le 31 mai sur l'adresse indiquée sur celui-ci.

https://lenord.fr/jcms/prd1_630368/bourses-d-etudes-versees-par-le-departement-du-nord

3/ Participation financière aux frais d'internat scolaire

Le Département aide les familles modestes, afin de favoriser la réussite scolaire de leur enfant, de 6 à 18 ans, en participant aux frais d'internat, sous conditions de ressources de celles-ci. Pour en bénéficier, les familles doivent contacter leur Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS) de leur secteur.

Le taux de participation du Département est calculé en fonction du quotient familial de la Caisse d'allocations familiales, de 50 % à 95 % pris en charge par le Département. La somme est versée directement à l'établissement gérant l'internat, qui déduit cette somme de la facture devant être acquittée par la famille. https://lenord.fr/jcms/prd2_671550/le-dispositif-internats-scolaires

Revenu minimum étudiant de Coudekerque-Branche

La ville octroie un revenu minimum aux étudiants de l'enseignement supérieur résidant dans la ville depuis plus d'un an.

La demande peut se faire en ligne ou à l'espace communal des solidarités au 44 place de la République avant fin novembre. <https://www.ville-coudekerque-branche.fr/index.php?menu=5&page=page&pageID=40#RME>

Parcours de réussite de Dunkerque

La Ville a mis en place ce dispositif dans le but de soutenir les jeunes dans la réussite de leurs études supérieures ou même sans suivre d'enseignement supérieur en cas de difficultés ponctuelles. Il s'adresse aux moins de 30 ans, habitant Dunkerque depuis au moins 2 ans.

Le dossier est à retirer à la Mission Jeunesse ou à télécharger sur le site.

www.ville-dunkerque.fr/vous/jeunes-12-30-ans/parcours-de-reussite-jai-besoin-daide-pour-reussir-mes-etudes

Revenu minimum étudiant de Grande Synthe

La ville de Grande Synthe a mis en place le Revenu Minimum Étudiant afin que les étudiants ne soient pas pénalisés dans leur choix d'orientation, par contrainte financière ou lieu des études. Il s'adresse aux étudiants :

- de moins de 25 ans
- résidant dans la ville depuis au moins 3 ans.

Le montant varie en fonction du montant moyen des dépenses mensuelles auxquelles doit faire face l'étudiant.

Le dossier est à retirer au CCAS ou à télécharger sur le site. Le dépôt du dossier se fait sur rendez-vous à partir du 1er septembre et la date limite est fixée au 30 novembre. <https://www.ville-grande-synthe.fr/ville-au-quotidien/le-ccas/accompagnement-vie-active-emploi/>

Aide étudiante pour L'engagement citoyen de la ville de Roubaix

Elle est proposée aux étudiants roubaisiens en licence 2 et 3, qu'ils soient boursiers ou non, inscrits dans un établissement de la région Hauts de France.

La sélection se fait sur dossier et l'aide est attribuée en échange d'actions citoyennes telles que l'aide aux devoirs, l'accompagnement intergénérationnel dans un centre social, une association de la ville, à l'AFEV.

Le montant des bourses varie selon que l'étudiant est boursier ou non

Pour plus d'informations et télécharger le dossier de candidature, rendez vous sur le site de la ville de Roubaix.

<https://www.ville-roubaix.fr/services-infos-pratiques/etudiants/aides-etudiantes/>

Vous pouvez retrouver nos dossiers consacrés aux études et aux aides financières sur notre site internet : www.ij-hdf.fr/recherche

➢ **Thématique "Organisation des études"** ➢ Sous thématique "Enseignement supérieur"

➢ **Thématique "Vie pratique"** ➢ Sous thématique "Vie quotidienne" ➢ "Aides financières et bons plans"

Bourse au mérite de Rubika

Rubika souhaite aider des étudiants boursiers à suivre des études dans son école.

Cette bourse s'adresse aux :

- titulaires du bac dans un lycée du territoire du Grand Hainaut
- boursiers du CROUS échelon au moins 4
- à ceux ayant réussi le concours d'entrée

Pour ceux étant déjà étudiants dans l'école depuis au moins un an, il faut être boursiers échelon au moins 4 et proposés par le directeur pédagogique de la filière

L'octroi se fait à l'issue d'une commission d'attribution en juin et de l'enveloppe disponible. <https://rubika-edu.com/mecanat-bourse-au-merite/>

Bourse Queudot

Cette bourse s'adresse aux 2èmes années du cycle ingénieur de l'IMT Lille Douai (et exceptionnellement les 3èmes années du cycle ingénieur) et n'est accordée qu'une seule fois dans la scolarité. Son montant est limité à 2 000 €.

Les élèves intéressés doivent s'adresser à la Direction des Etudes et de la Formation (D.E.F) de l'Ecole.

<https://www.imt-lille-douai.org/le-reseau/bourses-aux-etudiant-e-s-2591>

Bourses de l'université catholique de Lille

Elle attribue des bourses selon des critères sociaux et académiques, de 250 à 2 000€. Pour la 1ère inscription à l'université, la demande est à faire au moment du dépôt de dossier de candidature à <http://patricia.morocho@univ-catholille.fr> Pour ceux déjà inscrits, la demande se fait en fin d'année universitaire. <https://www.fges.fr/candidater/financer-ses-etudes/>

Bourse d'études de la ville de Toufflers

La ville octroie une aide de 68 € pour les personnes non imposables ayant des enfants scolarisés.

L'enfant doit avoir moins de 20 ans et être dans une des situations suivantes :

- collégien
- lycéen
- apprenti
- étudiant

Les dossiers doivent être déposés avant le 27 novembre.

<https://toufflers.fr/actu/bourse-detudes-2021-2022/>

